



BULLETIN D'ADHÉSION 2025/2026 (juin 2025 à mai 2026)

Merci de remplir avec précision les renseignements demandés. Ils seront utilisés pour vous adresser périodiquement des informations.

Coordonnées – Informations générales

Maison d'édition : _____

Domaine : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

E-mail : _____

Contact :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Site web : _____

Les coordonnées ci-dessus seront utilisées par l'EDIF dans ses communications et sur son site Internet dans le but de valoriser l'association. Si vous vous y opposez, cochez cette case

Contacts (à usage interne de l'EDIF)

Contact principal :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

E-mail : _____

Autre contact :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

E-mail : _____

Informations professionnelles (à usage interne de l'EDIF)

Type de personne morale (Sarl, Asso 1901, etc.) : _____ Année de constitution : _____

Nombre de titres publiés par an : _____ CA Hors Taxes du dernier exercice : _____ €

Nombre de titres au catalogue : _____ Nombre de salariés : _____

La structure est filiale d'un groupe ou son capital est détenu pour partie par un autre éditeur : OUI NON

La structure (ou ses dirigeants) est membre d'une autre organisation professionnelle : OUI NON

Si oui, laquelle : _____

Pourquoi souhaitez-vous adhérer à l'EDIF? _____

Quel chantier collectif vous semble prioritaire pour l'édition indépendante en Île-de-France? _____

Cotisation et règlement

La cotisation annuelle est définie en fonction du Chiffre d'Affaires Hors Taxes déclaré pour l'exercice social précédent. Le montant de votre cotisation est déductible de votre résultat professionnel.

La cotisation annuelle est fixée selon les règles suivantes :

- 80 € pour un chiffre d'affaires hors taxes annuel inférieur à 100 000 € (hors subventions).
- 150 € pour un chiffre d'affaires hors taxes annuel supérieur à 100 000 € (hors subventions).

Le montant de votre cotisation s'élève à : _____ €

En conformité avec les statuts de l'association, toute nouvelle adhésion doit être votée à la majorité simple du bureau d'EDIF. La cotisation ne vous sera demandée qu'après cette validation.

Une fois que le bureau aura validé votre adhésion, vous recevrez un lien vers la page d'adhésion Hello Asso de l'EDIF où vous pourrez régler votre cotisation par carte bancaire.

Par votre adhésion, vous vous engagez à respecter les statuts de l'association Édition indépendante en Île-de-France, que vous trouverez sur le site www.edition-idf.fr

Lu et approuvé

Signature